

Le Lien

Avril 2021 #3

Chères habitantes, Chers habitants,

Par vos votes du 6 au 20 mars, vous avez choisi à près de **69% des votants***, le logo **LE BLASON**



Saint – Commune à vivre
Deux-Sèvres
Symphorien

Avec ce logo, La commune est symbolisée par une illustration simplifiée et identitaire : rivières, monuments, campagne, autant d'éléments pour évoquer le patrimoine, l'agriculture ou la dimension naturelle des lieux. L'ensemble s'inscrit dans un blason qui symbolise l'idée de groupe et de communauté. L'emploi de minuscule pour le nom de la ville induit la notion de proximité. L'illustration permet une compréhension immédiate et accessible à tous les publics. Le traitement graphique inscrit la commune dans une modernité, propre à renforcer son attractivité auprès des nouveaux publics.

Merci pour votre participation à cette consultation

*233 foyers sur 850

ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES

20 et 27 JUIN 2021 / A L'ESPACE DES MOULINS



- La mairie **recherche des assesseurs** pour participer à la tenue des bureaux de vote. Faites vous connaître à la mairie rapidement (05.49.09.53.53)

Les procurations sont à déposer à la gendarmerie

MACHINE A PIZZAS

- Sur le **parking de la maison des associations**, à partir du 4 mai 2021 (au soir)
- Elle est alimentée par la pizzeria **PIZZA Délice F2R**

INSCRIPTIONS A L'ECOLE RENTREE 2021



Du 17 au 21 mai 2021
Dépôt des dossiers en mairie

Toutes les informations
sur le site internet de la commune

PANNEAUX LUMINEUX

Deux panneaux lumineux (Proches de l'espace des Moulins), vous informent des services et actualités de notre commune



4 & 5 juin 2021

PARLONS-EN

parlonsen79270@gmail.com

/ 06 65 70 38 34



Travaillez aux côtés d'un *artisan murailleur* pour apprendre la technique des **murs en pierres sèches**.



MERCI aux marcheurs quotidiens qui nettoient les chemins de la commune, en ramassant les déchets laissés par d'autres

#protégeonslanature
#gardonsnotrecommunepropre

CONSEIL MUNICIPAL

Suite aux démissions de Madame Maryse TEXIER, Madame Françoise BRUNET et Monsieur Philippe CHATEIGNER, Madame Nathalie PACAULT est installée au conseil municipal du 1er mars 2021

FINANCES 2020

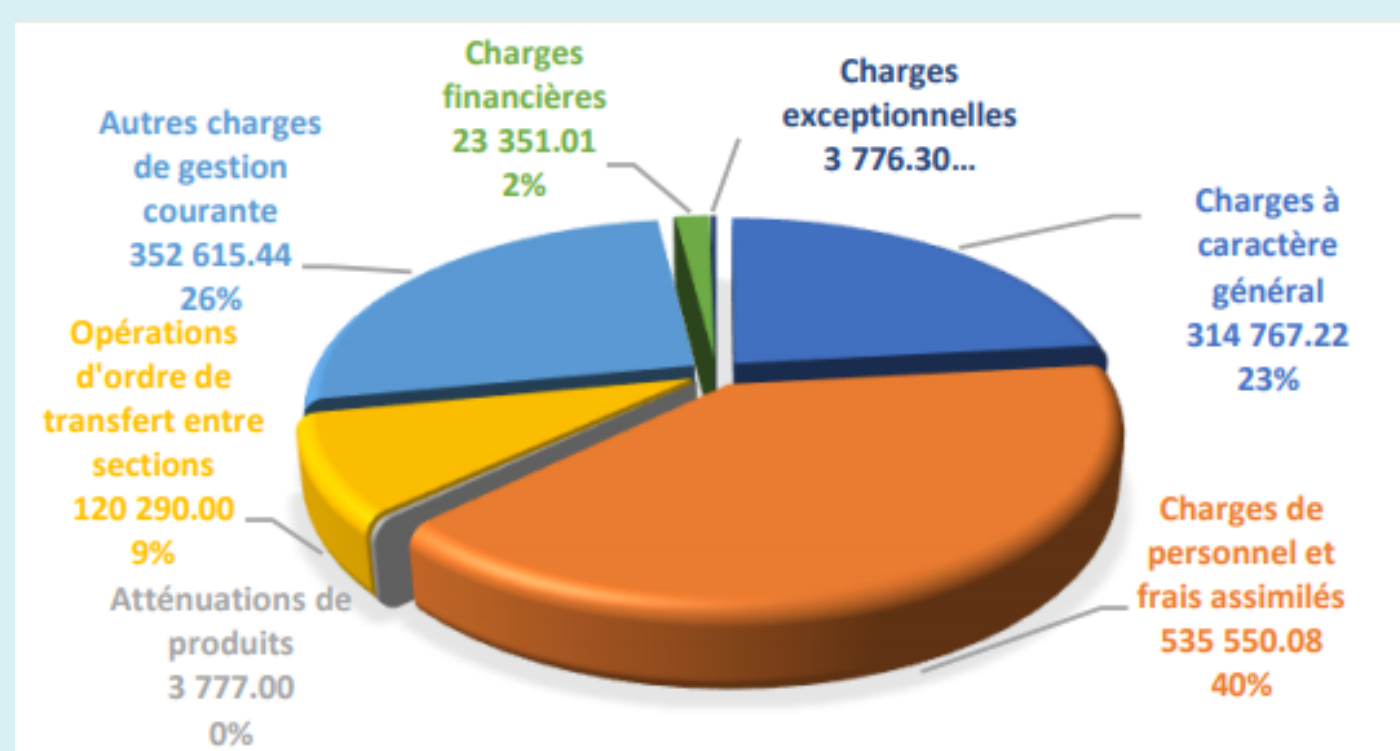
La commune de Saint-Symphorien présente une bonne santé financière. L'importance de l'investissement de 2 900 000 € réalisé pour l'Espace des Moulins, a endetté la commune, réduisant l'investissement en 2020. La CAF (Capacité d'Autofinancement Brute) en 2020 n'a pas couvert l'annuité en capital qui était de 569 162.78 € et la commune a dû ponctionner son fonds de roulement. En 2021, la situation va rentrer dans l'ordre avec un remboursement d'une annuité en capital de 205 000 €.

L'encours total de la dette par habitant en 2020 est de 646.19 €, et l'annuité par habitant est de 299.83 €.

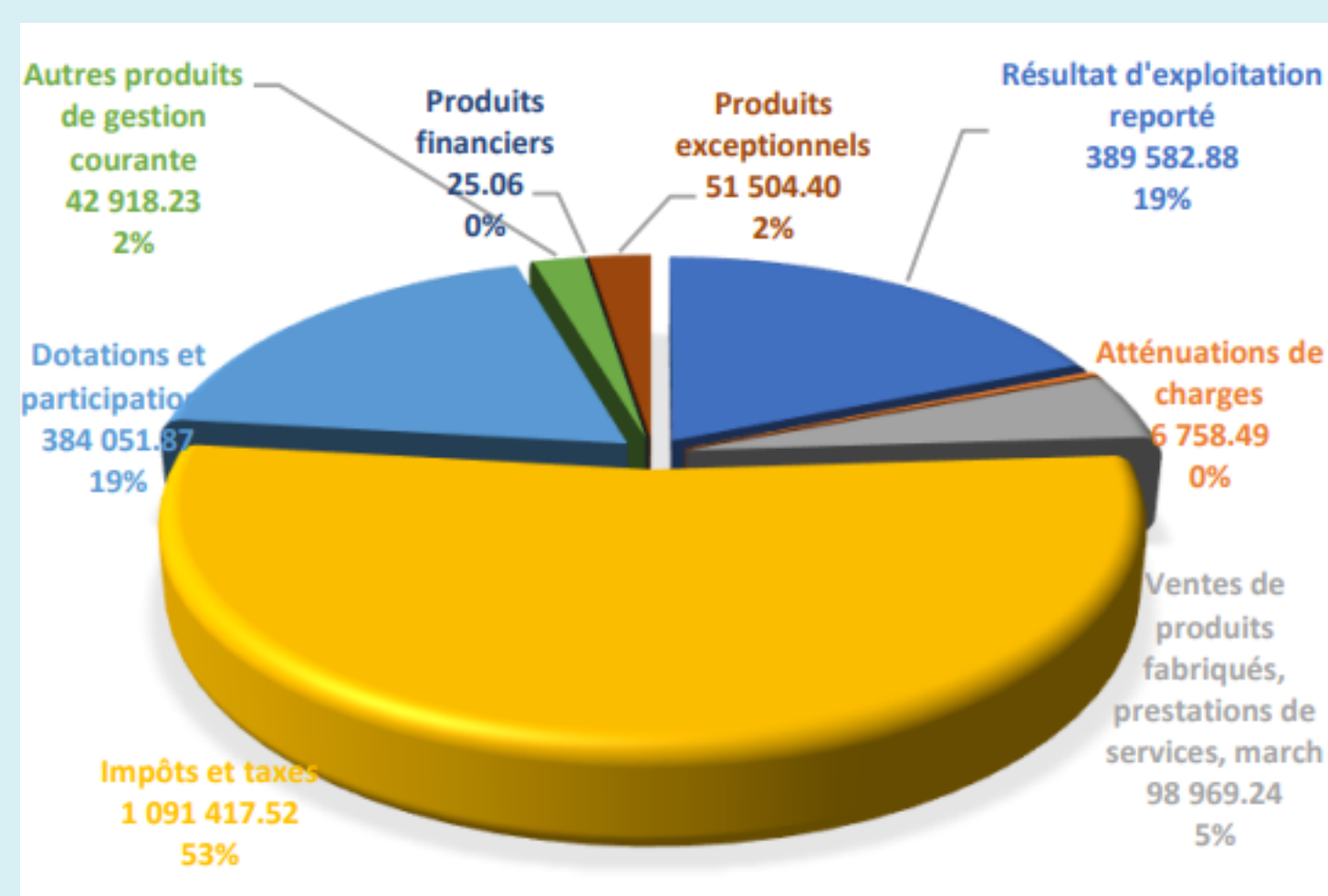
Le budget est divisé en deux parties : La section de fonctionnement et la section d'investissement.

SECTION FONCTIONNEMENT - 2020

Les **dépenses** (charges) regroupées en sept catégories, sont constituées de dépenses courantes nécessaires au bon fonctionnement de la municipalité. Le montant global des dépenses s'élève à 1 354 127.05 €

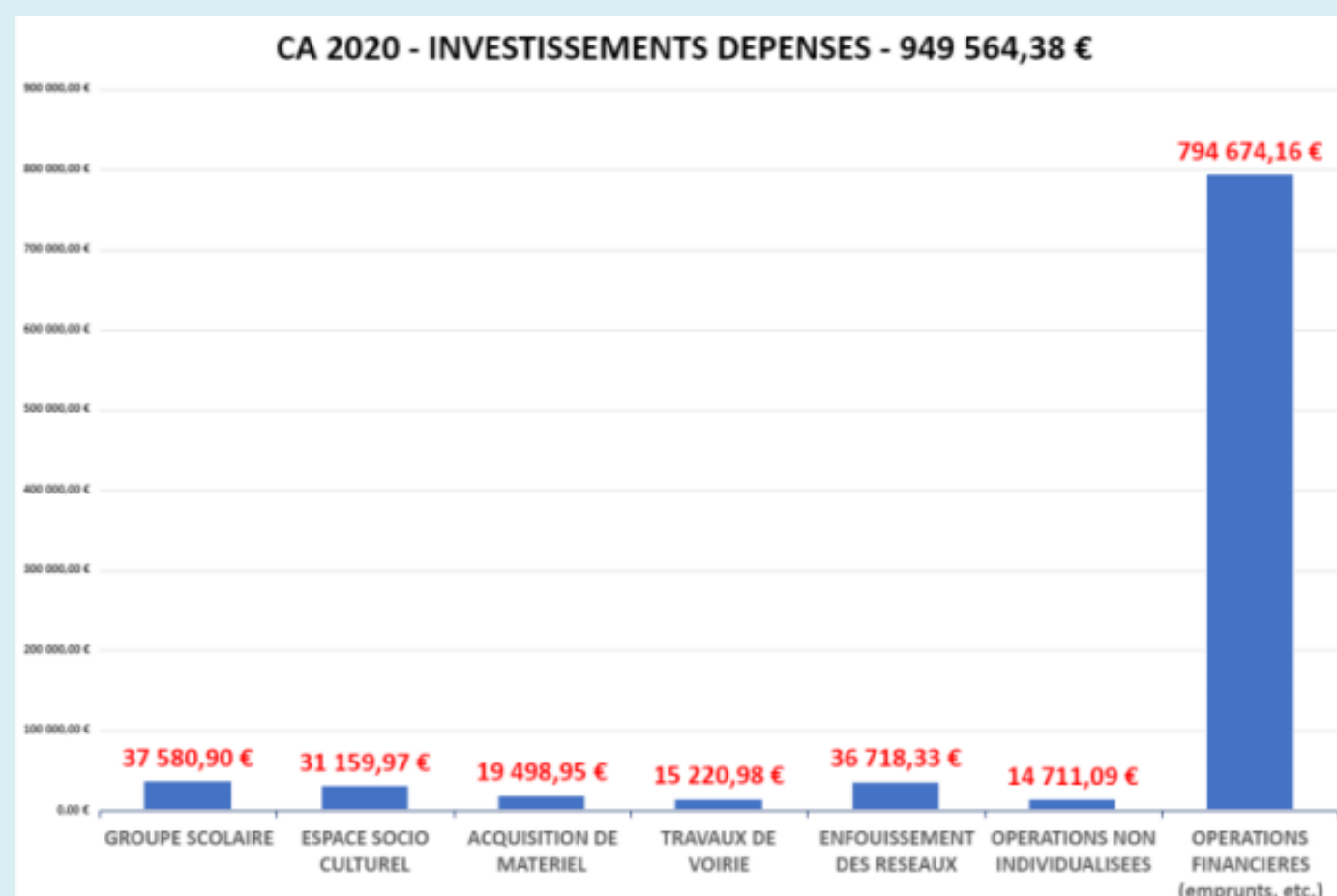


Les **recettes** (produits) regroupées en huit catégories, principalement constituées des ressources fiscales et des dotations et participations. A cela, vient s'ajouter le résultat d'exploitation reporté. Le montant total est de : 2 065 227.69 €

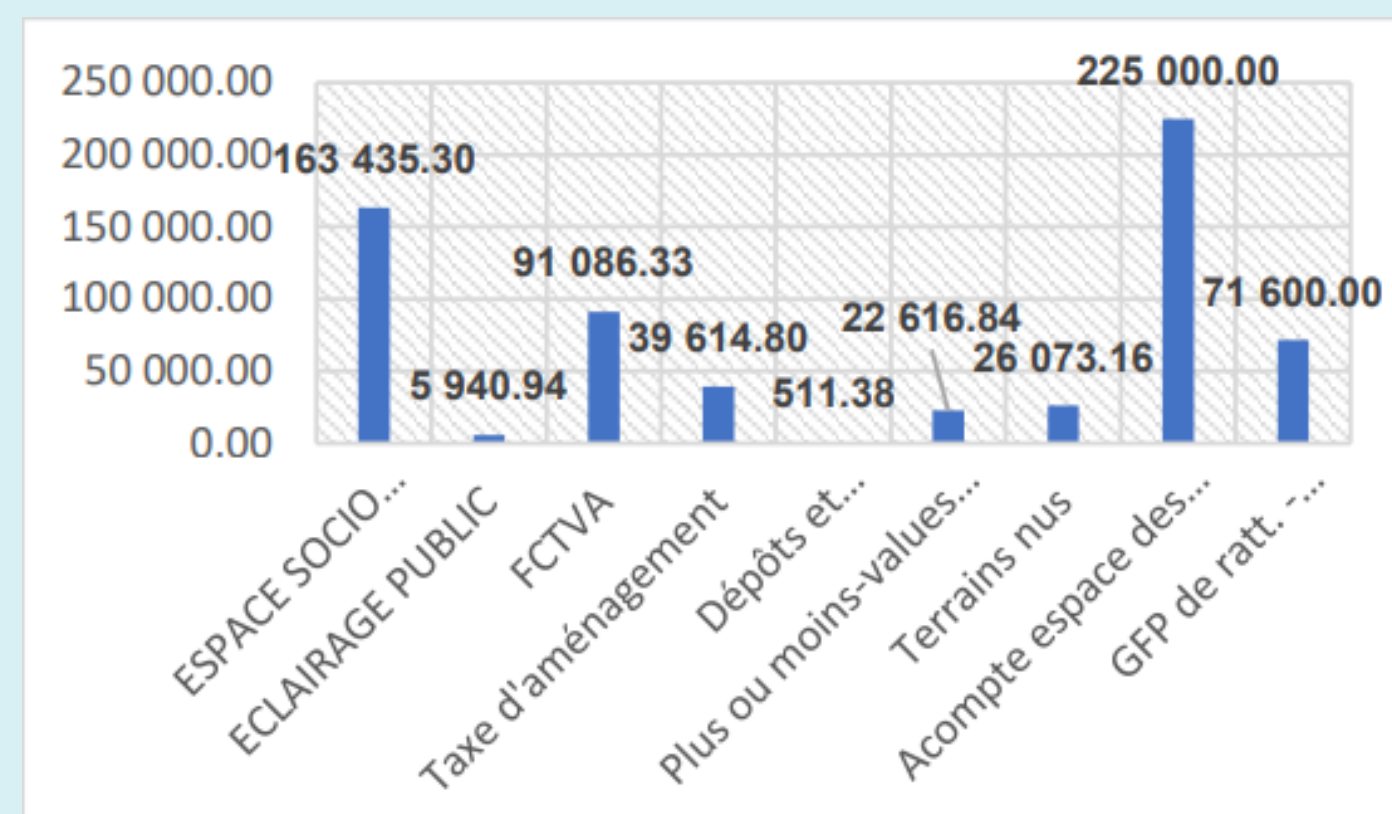


SECTION INVESTISSEMENT - 2020

Les **dépenses** de la section investissement comprennent des opérations avec objectif la valorisation du patrimoine, travaux d'infrastructure, aménagement de bâtiments, de voirie, achats de matériel, etc... Elles comprennent également le montant du remboursement en capital des emprunts.



Les **recettes** de la section d'investissement sont constituées des dotations et subventions, tels que les fonds de la compensation de la TVA (FCTVA), la dotation globale d'équipement (DGE), les autres subventions d'investissement et les emprunts. Le montant des recettes est de 933 596,21€.



En 2021, le budget a été construit de façon rigoureuse en veillant à la capacité d'autofinancement et en maintenant notre volonté de ne pas augmenter les taux de fiscalités : Taxe Habitation 17.69%, Taxe Foncière Bâtie 17.24% et Taxe Foncière Non Bâtie 67.01%.

Nous reviendrons vers vous pour plus de précisions.